



**PRÉFET  
DE LA  
CÔTE-D'OR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Dijon, le 20/04/2021

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Évacuation d'un terrain occupé illégalement avenue de Langres à Dijon

**Ce mardi 20 avril 2021, depuis 7h du matin, l'évacuation d'un terrain occupé illégalement avenue de Langres est réalisée par les forces de l'ordre, en application de décisions rendues les 4 novembre 2020 et 19 mars 2021 par le tribunal judiciaire de Dijon.**

L'opération fait suite à une procédure judiciaire engagée par la ville de Dijon, propriétaire du terrain ayant vocation à accueillir un projet de construction.

Suite à une décision rendue le 4 novembre 2020 par le Président du tribunal judiciaire de Dijon, l'expulsion du terrain a été ordonnée, à l'exception d'un pavillon d'habitation situé sur une des parcelles. Sollicité à cette fin, Fabien SUDRY, préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté, préfet de la Côte-d'Or, a octroyé le concours de la force publique pour permettre l'exécution de cette décision de justice.

Par une seconde décision rendue le 19 mars 2021, le juge des contentieux de la protection a accordé un délai de 6 mois aux occupants du pavillon d'habitation susmentionné pour quitter les lieux.

En conséquence, l'opération d'évacuation en cours vise à permettre aux propriétaires du terrain occupé illégalement d'en recouvrer la jouissance, à l'exception du pavillon pour lequel un chemin d'accès depuis l'extérieur sera sanctuarisé le temps pour les occupants de quitter les lieux. La sécurisation du périmétrique du site a débuté, de même que les premiers travaux qui se poursuivront au cours des prochains jours.

Compte tenu des opérations menées, une déviation de la circulation et des transports publics dans le secteur a été mise en place.

A 11H00, 6 interpellations ont été réalisées suite à des attroupements ou des manœuvres visant à contraindre l'action des forces de l'ordre.

Des tirs de grenades lacrymogènes ont été réalisés après les somations d'usage.

**Préfecture de la région Bourgogne-Franche-Comté,  
Préfecture de la Côte-d'Or  
Service régional et départemental de la  
communication interministérielle**

Tél : 03 80 44 64 05 / 64 44 / 64 04  
53, rue de la Préfecture  
21 000 DIJON

[www.cote-dor.gouv.fr](http://www.cote-dor.gouv.fr)  
[www.prefectures-regions.gouv.fr/  
bourgogne-franche-comte](http://www.prefectures-regions.gouv.fr/bourgogne-franche-comte)

 @Prefet21\_BFC

 @Prefet21.BFC